

Avis pour le jury de titularisation

Critères pour la définition de l'avis de la direction de l'ESPE

La direction de l'ESPE transmet un avis favorable / réservé / défavorable pour la titularisation de chaque stagiaire. Tout avis réservé ou défavorable est motivé.

Stagiaires devant valider le Master MEEF :

- Assiduité en formation
- Engagement actif en formation avec réalisation des travaux attendus
- Fonctionnement satisfaisant en stage en responsabilité
- Réalisation du mémoire, avec note minimale (écrit + soutenance) 10/20

L'avis est donné sous réserve de validation du master.

Stagiaires inscrits en DU (déjà titulaires d'un M2 ou titre équivalent ; dispensés de titre) :

- Assiduité en formation
- Engagement actif en formation,
- Réalisation des travaux attendus à un niveau au moins passable
- Fonctionnement satisfaisant en stage en responsabilité
- Réalisation de l'écrit scientifique réflexif et soutenance avec niveau global évalué à 7/20 au minimum

La validation du DU n'est pas obligatoire pour un avis favorable à la titularisation.